

HYPERSENSIBILITÉ ALIMENTAIRE & RÉGIME D'ÉVICTION ALIMENTAIRE



MP LABO
[www.mplabo.com](http://wwwmplabo.com)

Innovant par Nature

Les animaux peuvent se sensibiliser à un ou plusieurs composants de leur régime alimentaire, ce qui peut résulter en une maladie de peau. Pour découvrir si votre animal est sensible à un composant de son régime alimentaire actuel, il faut éliminer cet aliment.

Voici quelques conseils à suivre pour mener à bien le régime d'éviction alimentaire de votre animal.



PEAU ET ALIMENTATION

Les éléments suivants peuvent être à l'origine de sensibilisation :

- **protéines animales** (viande, os, œufs, lait et autres produits d'origine animale),
- **protéines végétales** (présentes dans les céréales, légumes, riz, etc.),
- **additifs alimentaires** (arômes, colorants, conservateurs, agents de texture, émulsifiants, etc.).

La plupart des aliments du commerce contiennent plusieurs sources de protéines animales (bœuf, agneau, porc, poulet...), des protéines végétales (céréales) ainsi que des additifs.

Qu'est-ce que le "régime alimentaire" de votre animal ?

C'est tout ce qu'il mange ou boit. Ce qui inclut les os à mâcher, les récompenses, les restes de table, les confiseries, le lait, les pâtes dentifrices aromatisées, les vitamines et les aliments complémentaires pour la beauté du pelage (par exemple, huile de poissons), etc.

Comment savoir si votre animal présente une hypersensibilité alimentaire ?

Le seul moyen de découvrir si un des composants du régime alimentaire de votre animal contribue à ses problèmes de peau est de **changer radicalement son mode d'alimentation pendant 8 semaines**, puis de réintroduire les ingrédients, tout en contrôlant l'état de sa peau. Les analyses de laboratoire actuellement disponibles n'ont pas montré de fiabilité suffisante pour les proposer à la place du régime d'éviction alimentaire. Si les problèmes dermatologiques de votre animal peuvent être attribués à son alimentation, éliminer le ou les ingrédient(s) responsable(s) améliorera son état.



QU'EST-CE QU'UN RÉGIME D'ÉVICTION ALIMENTAIRE ?

Que votre animal reçoive une alimentation ménagère ou du commerce, en comptant les récompenses, les os à mâcher et les aliments destinés aux humains, il est probable qu'il ait déjà consommé du bœuf, de l'agneau, du poulet, du porc, plusieurs céréales et des additifs alimentaires. Il est indispensable que le nouveau régime ne contienne aucun de ces éléments sous une forme qui puisse être reconnue par le système immunitaire de votre animal. Il existe deux stratégies possibles :

1 – Nourrir avec des protéines hydrolysées : Les régimes à base d'hydrolysats sont des aliments complets équilibrés, contenant un nombre limité d'ingrédients dont les protéines ont été scindées en petites fractions, pour limiter le déclenchement d'une réaction allergique. Ils sont disponibles sur recommandation vétérinaire.

2 – Nourrir avec des protéines naïves : Il est possible de nourrir votre animal avec un régime que vous préparerez vous-même. En revanche, ce régime ne sera composé que d'une source de viande que votre animal n'a jamais consommée auparavant ainsi que d'une seule source de glucides également nouvelle pour lui. Il existe également des aliments complets avec des sources de protéines rarement utilisées dans l'alimentation courante.

Régime :

et EAU CLAIRE UNIQUEMENT



CONSEILS POUR LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME D'ÉVICTION

1 – Faire une transition alimentaire

Des troubles digestifs peuvent survenir lors d'un changement brutal d'alimentation. C'est pourquoi il est recommandé d'introduire le nouveau régime progressivement sur 3 ou 4 jours. Pour cela, mélangez le nouvel aliment à l'ancien, en réduisant progressivement la quantité d'aliment initial, pour augmenter la quantité du nouvel aliment jusqu'à ce que l'animal ne reçoive plus que cet aliment.

2 – Éviter les "à-côtés"

Il est important d'éviter que votre animal n'ait accès à d'autres aliments, en particulier lors de ses sorties. Cependant, si cela devait arriver, notez-le dans un cahier et contrôlez attentivement l'état cutané de votre animal, à la recherche d'une éventuelle détérioration dans les quelques jours suivants.

Si vous souhaitez récompenser votre animal, donnez-lui une portion de l'aliment autorisé. Rappelez-vous d'informer votre famille, vos amis, vos voisins, le gardien, etc. que votre animal reçoit un régime spécial.

3 – Surveiller les contaminations croisées

Il est préférable de fournir l'aliment dans une gamelle préalablement nettoyée et de ne pas préparer ses aliments en même temps et à côté des vôtres.

Vous pouvez aussi vérifier la composition des comprimés appétents : ils contiennent parfois des protéines animales.

Et si mon animal refuse le nouvel aliment ?

Contactez votre vétérinaire. Il existe de nombreuses façons de régler ce problème, et vous trouverez ensemble la solution adaptée à votre animal et à votre situation.

RAPPELEZ-VOUS

Seuls le régime conseillé et de l'eau claire sont autorisés pour votre animal et pendant une période de 8 semaines. Vous pouvez rajouter de l'eau aux croquettes, mais pas de bouillon ou de sauce. Les restes, les objets à mâcher et les récompenses sont interdits.



QU'ARRIVE-T-IL AU TERME DES 8 SEMAINES ?

Nous resterons en contact avec vous pendant cette période, et nous évaluerons ensemble si l'état de votre animal s'est amélioré :

- s'il n'y a aucune amélioration, l'alimentation ne joue probablement pas un rôle prépondérant dans les problèmes dermatologiques de votre animal.
- si une amélioration est constatée, un des ingrédients de l'ancien régime alimentaire peut être incriminé, ou bien d'autres facteurs peuvent être à l'origine de l'amélioration (traitement contre les puces, shampooings, antibiotiques...).

C'est pourquoi il faudra réintroduire l'ancien aliment de votre animal, et observer si cela entraîne à nouveau une détérioration de l'état cutané ou non. Si c'est le cas, il est très probable que l'alimentation joue un rôle important, et nous serons à même de vous conseiller.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE

Pour en savoir plus sur la santé de votre animal,
vous pouvez vous inscrire à la newsletter de la santé animale sur
wwwmplabo.com



**Cette brochure vous est offerte par
votre vétérinaire**

Credits photos © MP Labo / Lueurexterne.com - Shutterstock - FR_BRO_GAMDERMATO_01/03_22



MP
LABO
wwwmplabo.com

45, Bd Marcel Pagnol - 06130 GRASSE
Tel 04 93 42 02 00